

Bulletin VIGICOLZA-81

N°1 – 12 septembre 2019

Herbicides tout en post : 2 nouvelles solutions viennent révolutionner le désherbage du colza

Si vous avez actuellement des colzas non désherbés dans le sec qui attendent la pluie, l'impasse sur le désherbage de prélevée est désormais envisageable ! MOZZAR et FOX, nouveautés 2019, amènent des réponses à la gestion des dicots difficiles et donnent des solutions de désherbage de postlevée stricto sensu ou de modulation de la prélevée dans les situations de fort salissement.

MOZZAR (=BELKAR) à base d'halauxifen et de picloram cible un grand nombre de dicots :

Très efficace sur	Doit être renforcé en programme postlevée (IELO, CALLISTO, KERB, FOX)		Doit être renforcé par un programme avec prélevée				
Ammi-majus Chardon-marie Coquelicot Fumeterre Gaillet Géranium Laiteron Mercuriale	Sanve (= moutarde des champs) Ravenelle Pensée Mouron des champs Véroniques Graminées		Graminées en forte pression Capselle				
	Matière active	Dose d'emploi	Stade du colza	DAR	ZNT	DVP	DRE
MOZZAR (foliaire systémique)	Halauxifen 10g/l + picloram 48g/l	0.25l/ha*	4F* Attendre 1 ^{er} octobre pour élargir son spectre	Avant reprise de végétation (BBCH30)	5m	5m	24h

* Possibilité de renouveler Mozzar 3 semaines plus tard à 0.25l/ha ou de le passer à 0.5l/ha à 6F

FOX à base de bifenox a des cibles plus spécifiques sur **jeunes** adventices : véroniques, pensée, mercuriale, fumeterre, **moutarde**, sysymbre et coquelicot. C'est un produit essentiellement foliaire qui agit **par contact** (systémie quasi-nulle = qualité de pulvé au TOP) sur des plantes jeunes et non endurecité par le froid. A noter que FOX est sélectif des couverts associés. FOX puis IELO tardif (*propyzamide+aminopyralide*) est par exemple intéressant en situation de flore simple à gérer et pour un bon rapport qualité/prix.

	Matière active	Dose d'emploi	Stade du colza	DAR	ZNT	DVP	DRE
FOX	Bifenox 480g/l	1l/ha	4 à 6 F	7F	5m	5m	6h

Avantages / Inconvénients de se dispenser de la prélevée

Pas d'efficacité tributaire de la pluie (sécheresse ou excès)

- Evite d'investir environ 80€ avec l'incertitude d'une bonne levée
- Avec parfois un manque de sélectivité, l'absence de pré-levée ne pénalisera pas la vigueur du colza, ainsi plus robuste face aux ravageurs d'automne

Si abandon, pas de problème de phyto pour la culture de remplacement

Pratiques plus raisonnées car on travaille à vue et non à l'aveugle. On n'utilise pas (ou moins) de *métazachlore*, *dimétachlore*.

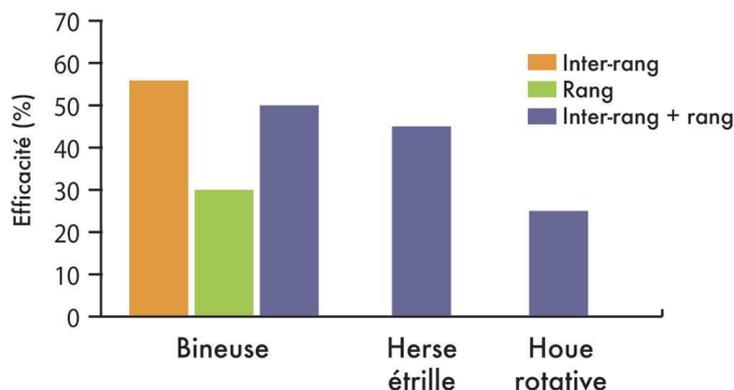
Action foliaire d'un herbicide plus régulière

MOZZAR en post efficace sur légumineuses. Donc à éviter si semis de colza associé à des légumineuses ou alors à positionner très tardivement.

Ne gère pas les graminées

Désherbage d'octobre/novembre pouvant venir en concurrence de chantiers autres (semis notamment)

Alternatives ou complément aux herbicides



Il est important de ne pas négliger les interventions mécaniques qui, avec des arrières saisons plutôt douces et sèches, donnent de bons résultats parfois jusqu'en décembre ! Par exemple, le colza se prêtent plutôt bien au binage tant au niveau désherbage qu'au niveau restructurant. Ne loupez pas les fenêtres !

Efficacités comparées des outils de désherbage mécanique – Terres Inovia

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Bulletin de santé du végétal
écophyto2018

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par

Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgeois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'AGROALIMENTAIRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA